

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 02080
Numéro SIREN : 848 569 612
Nom ou dénomination : 3S AMBULANCES

Ce dépôt a été enregistré le 19/10/2020 sous le numéro de dépôt 31364

3S AMBULANCES
SAS Capital : 1000 euros
153 Avenue Gaston Roussel
93230 Romainville
Siren : 848 569 612

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale extraordinaire du 18/06/2020

L'an deux mille vingt, le dix-huit juin à 14 heures, les associés de la société, se sont réunis au siège de la société sur convocation du président.

L'assemblée est présidée par M. TARHOUNI Salaheddine en qualité d'associé majoritaire.

Le président constate que tous les actionnaires sont présents, à savoir :

M. TARHOUNI Salaheddine, propriétaire de 75 actions ;

M. TARHOUNI Semi, propriétaire de 25 actions.

Total des actions présentes ou représentées : 100 actions soit la totalité du capital social.

Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président

- les A.R. des lettres de convocation ;
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ;
- le rapport du président ;
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Monsieur le Président indique que les documents requis par la loi ont été adressés aux actionnaires quinze jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration. Puis, le président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- changement du gérant ;
- pouvoirs pour effectuer les formalités légales.

Il donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre les débats.

Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉOLUTION :

L'assemblée générale décide la nomination président à partir du 18/06/2020 pour une durée indéterminée, M. TARHOUNI Salaheddine, né le 11/07/1957 à Tunis (Tunisie), de nationalité française, demeurant à 153, avenue Gaston Roussel 93230 Romainville, en remplacement de M. TARHOUNI Sleh démissionnaire

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION :

Tous pouvoirs sont délégués au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes aux fins d'accomplir les formalités légales nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 15 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la présidence et les actionnaires présents.

M. TARHOUNI Salaheddine

Associé président

Associé



M. TARHOUNI Semi

